

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
à l'interpellation Jean-François Cachin et consorts "Une nouvelle affaire SIEF à l'Etat de Vaud ?"

Rappel

*En date du 22 juin 2010, Monsieur le député Jean-François Cachin a déposé l'interpellation suivante :
En été 2009, la cheffe du DFJC a demandé l'adhésion des bibliothèques scolaires vaudoises auprès du réseau des bibliothèques de suisses occidentales RERO. Ce projet concerne une quarantaine de bibliothèques du niveau secondaire inférieur, des bibliothèques mixtes scolaires et communales et, dans un deuxième temps, une dizaine de bibliothèques de gymnases.*

Les coûts de ce projet tenus secrets jusqu'à la fin 2009 sont extrêmement élevés, bien que non publiés. On peut les estimer à plusieurs centaines de milliers de francs.

La grande majorité des bibliothèques concernées utilisent actuellement le logiciel BiblioMaker. Ce logiciel est parfaitement adapté aux besoins des bibliothèques scolaires et rencontre l'entière satisfaction de ses utilisateurs. Nous estimons donc que ce projet va détériorer les services rendus par les bibliothèques scolaires pour un coût plusieurs fois plus élevé que la situation actuelle. Un projet qui n'est pas sans rappeler le coûteux échec du programme SIEF qui a défrayé la chronique...

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir :

- 1) nous donner tous les renseignements utiles sur l'implantation de ce nouveau programme informatique pour les bibliothèques ;*
- 2) nous renseigner sur les coûts de ce projet et sur les montants déjà engagés par le DFJC ;*
- 3) nous communiquer les motifs sous forme d'une grille comparative entre les deux programmes avec les avantages et les inconvénients ;*
- 4) nous donner les motifs invoqués pour remplacer le logiciel BiblioMaker actuellement utilisé et répondant à l'entière satisfaction de ses utilisateurs.*

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Ne souhaite pas développer.

Lausanne, le 21 juin 2010. (Signé) Jean-François Cachin et 22 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

En mai 2005, 16 bibliothèques scolaires placées jusqu'ici sous la responsabilité des communes, font l'objet du transfert au Canton voulu par EtaCom. Leur gestion présente naturellement une grande hétérogénéité sur les plans de leur informatique (matériel et logiciel), de leurs infrastructures ou de leur politique d'achat.

Un groupe de projet est alors constitué, composé majoritairement de bibliothécaires scolaires, dont le mandat est de clarifier des normes et recommandations pour les bibliothèques scolaires du Canton. En juillet 2007, ce groupe rendait son rapport, élaboré en collaboration avec des experts d'autres cantons. Dans le domaine qui nous intéresse, il y figurait la recommandation suivante : "Mettre en œuvre un projet pour l'informatisation et la mise en réseau des bibliothèques scolaires."

Sa mise en œuvre a été conduite en conformité avec le plan directeur des systèmes d'information. Le projet vise à mettre en ligne (rendre accessible à tous les usagers depuis Internet) les catalogues des bibliothèques des établissements de formation, à permettre des recherches thématiques (ce qui nécessite une centralisation des catalogues) et à optimiser la gestion par des synergies entre les bibliothèques.

Dans ce cadre, plusieurs solutions sont étudiées par les bibliothécaires et informaticiens :

- Flora (réseau des bibliothèques scolaires de Genève),
- Koha (logiciel libre),
- RERO (réseau CIIP, Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) et
- BiblioMaker (HEI Genève et Société Elsa Consultants SA).

La dernière société citée, a clairement énoncé dès le départ que la démarche de "réseau cantonal" pour les bibliothèques n'entraîne pas dans sa stratégie.

En juin 2009, le Groupe d'experts rend ses conclusions et recommande la solution RERO, qui couvre tous les objectifs demandés. Une demande d'adhésion à RERO est donc déposée par le DFJC pour les 16 bibliothèques scolaires cantonales concernées. Lorsque des bibliothèques communales décident d'adhérer au projet, elles le font de leur propre initiative et sous leur propre responsabilité.

Cette solution n'exclut pas que la DSI entreprenne une étude sur la possibilité de gérer les besoins des bibliothèques scolaires au moyen d'un logiciel libre dit "open source".

Réponses aux questions de l'interpellateur

1) *nous donner tous les renseignements utiles sur l'implantation de ce nouveau programme informatique pour les bibliothèques ;*

RERO¹ est un réseau de bibliothèques de tous types partageant leurs catalogues et leurs lecteurs dans une base de données unique, gérée par un logiciel appelé Virtua. Ce réseau regroupe des bibliothèques des tous les cantons romands ainsi que de l'administration fédérale, soit 222 bibliothèques au 1er juillet 2010. Plus qu'un réseau informatique, RERO est aussi un lieu d'échanges et de réflexions professionnels qui permettent de réelles avancées et des services à la population d'une qualité difficile à proposer pour une bibliothèque seule.

2) *nous renseigner sur les coûts de ce projet et sur les montants déjà engagés par le DFJC ;*

Le coût de la mise en œuvre de RERO est de CHF 200'000.-- dont :

- CHF 100'000.-- pour répertorier les ouvrages des bibliothèques scolaires vaudoises qui ne le sont pas encore. Une partie de ce montant sera remboursée à l'Etat de Vaud par RERO qui dispose d'un budget pour l'enrichissement du catalogue commun ;
- CHF 40'000.-- pour un programme qui automatise la reprise des notices des bibliothèques scolaires ;
- CHF 60'000.-- pour valider le processus de raccrochage dans chacune des bibliothèques, ainsi que divers travaux attenants.

Les coûts d'utilisation de cette application en réseau seront moindres que les coûts actuels. Dans les coûts annuels de RERO sont compris : la licence, le support logiciel, la maintenance de la base de données, les relations avec le fournisseur de Virtua, la gestion des serveurs, la formation et les

évolutions du produit demandées par les coordinations RERO cantonales. Toutes ces prestations ne sont que partiellement comprises dans le coût de BiblioMaker. De plus, même si le support par e-mail est gratuit, l'assistance téléphonique de Elsa Consultants SA est chère (CHF 3,13 par minute).

Soulignons qu'à l'échelon romand, la moitié du budget financement de RERO (soit CHF 2 millions par an) est prise en charge par les cantons romands indépendamment du nombre de bibliothèques qui en sont membres.

Ainsi, chaque nouvelle bibliothèque vaudoise qui rejoint le réseau romand contribue à rentabiliser la contribution vaudoise au fonctionnement de l'ensemble.

L'autre 50 % (CHF 2 millions/an) est facturé aux bibliothèques membres (détenues par des fondations, communes, cantons, etc. proportionnellement au budget d'acquisition annuel de leurs documents et au nombre d'utilisateurs professionnels. Le coût facturé ainsi par RERO aux bibliothèques scolaires est inférieur à celui payé aux fournisseurs actuels.

3) nous communiquer les motifs sous forme d'une grille comparative entre les deux programmes avec les avantages et les inconvénients ;

Rappelons que BiblioMaker, application installée majoritairement dans les bibliothèques scolaires aujourd'hui, ne répond pas aux exigences et aux recommandations de mise en réseau : en effet, ce logiciel n'est pas conçu pour supporter la gestion d'une base centrale par plusieurs bibliothèques. Rappelons qu'il n'entre pas dans la stratégie de l'éditeur de BiblioMaker de mettre en réseau les bibliothèques.

Par ailleurs, RERO présente aux yeux des experts les avantages suivants :

a) Critères techniques

RERO permet une mise en réseau simple et donc peu coûteuse car l'infrastructure du réseau est déjà en place depuis de nombreuses années.

b) Garantie de qualité

Le travail en réseau impose des normes qui garantissent une pratique uniforme, gage de qualité. L'adhésion à RERO va permettre d'offrir à tous les élèves du Canton, un service de qualité comparable.

c) Cohérence pour les usagers

Les élèves du Canton vont beaucoup gagner à l'utilisation de ce logiciel. La carte de lecteur pour les élèves sera la même pour tous et permettra de se rendre dans toutes les bibliothèques du réseau. Elle sera remise aux plus jeunes et restera valable pendant toute la durée de leurs études. Ainsi, dans une vingtaine d'années, pour la première fois, toute une génération de la population vaudoise aura une carte de lecteur de bibliothèque et pourra emprunter et lire dans le fonds toujours plus riche des bibliothèques du Canton.

Un autre aspect important est la mise en valeur de documents rares et précieux par la diversité des éléments qui les composent : ils sont déjà disponibles dans les bibliothèques scolaires. Ces documents sont, par exemple, des produits documentaires uniques (dossiers thématiques, bibliographies, etc.) réalisés par des bibliothécaires, des élèves ou des enseignants.

d) Rationalisation

Dans la situation actuelle, lorsque le même livre est acheté dans plusieurs bibliothèques, il doit être catalogué à chaque endroit. Avec le catalogue partagé dans une base commune RERO, il ne sera catalogué qu'une seule fois.

Plus globalement, à terme, un document rédigé en français ne devrait être catalogué qu'une seule fois dans toute la francophonie. C'est dans ce sens que travaillent pour demain les grands réseaux auxquels appartient RERO.

e) Continuité

Assurée par la CIIP, la gestion de RERO garantit la prise en compte en premier lieu des intérêts des usagers avant toute autre considération. En cela l'assurance de continuité offerte par une telle structure décisionnelle et de financement n'est pas comparable à celle pouvant être garantie par une structure locale sur le long terme.

Des craintes ont été exprimées au sein des bibliothécaires scolaires concernant le choix de cette solution : une meilleure présentation du produit Virtua (RERO) et de sa flexibilité pour des bibliothèques scolaires devrait permettre d'y répondre. En particulier, la centralisation des données et les exigences de standardisation et de transparence des fonds documentaires qu'elle induit ne devrait en rien rebuter des bibliothécaires professionnel-les.

4) *nous donner les motifs invoqués pour remplacer le logiciel BiblioMaker actuellement utilisé et répondant à l'entière satisfaction de ses utilisateurs.*

Comme on l'a vu, l'évolution des exigences de gestion, portées par les professionnel-les qualifié-es aussi bien du domaine de l'informatique que de celui des bibliothèques, les fait évoluer vers deux exigences nouvelles : mettre en oeuvre une coordination cantonale, voire intercantonale des bibliothèques scolaires et le faire au moyen d'une application informatique permettant la gestion d'un catalogue partagé. Le logiciel BiblioMaker ne le permet pas et ses fournisseurs ont renoncé d'emblée à le faire évoluer dans ce sens.

Les arguments techniques ont donc fait écarter BiblioMaker comme solution informatique d'un projet de gestion coordonnée et favorisant le partage.

¹RERO ou Réseau romand des bibliothèques de Suisse occidentale (<http://www.rero.ch>)

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 octobre 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean